

Direction Administration et Ressources

ALM

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

Le dix décembre deux mille vingt, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du trois décembre deux mille vingt et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL (délibérations n°C.20.175 à n°C.20.178 et n°C.20.184 à C.20.235) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE, deuxième Vice-Président, (délibérations n°C.20.179 à C.20.183) au Parc des Expositions de Moulins Communauté à AVERMES, commune membre de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PÉRISSOL Pierre-André,

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick, M. LAROCHE Jean-Michel, Mme TABUTIN Nicole (présente à partir de la délibération n°C.20.178), M. PRUGNAUD Noël, Mme LASMAYOUS Isabelle (présente à partir de la délibération n°C.20.181), M. BOISMENU Philippe, Mme JACQUARD Marie-Thérèse, M. LAMOUCHE Joël, M. ALBOUY Jean-Luc, M. VERDIER Frédéric ; M. BOURGEOT Jean-Michel, M. BARBARIN Michel ;

Membres du bureau : M. MARTIN René, Mme HUGUET Eliane, M. LUCOT Yannick, M. LABONNE Jérôme, M. MARGELIDON Guillaume, M. TOURET Philippe ; M. MOSNIER Jean-Luc (présent jusqu'à la délibération n°C.20.182), Mme BARILLET Carine, M. BRENON Pierre ; Mme MAURICE Aline, M. CHAMIGNON Jean-Claude, Mme DE BREUVAND Cécile, Mme GARAPON Marie-Luce, Monsieur BAUDOIN Hervé, Mme AURAMBOU-SOULIER Martine, M. DESFORGES-DESAMIN Dominique, Mme BARRETO Maria

Délégués titulaires :

M. RICHTET Etienne, M. DENIZOT Alain, M. BARRE Jean-Damien, M. CHERVIER Alain, Mme SIRET Josiane, M. CHARRIER Philippe, M. FAIVRE-DUBOZ Xavier, M. GRIFFET Jean-Michel, M. GAUTHIER Jean-Luc, M. FLAMAND Denis (présent de la délibération C.20.175 à C.20.193 et à la délibération C.20.210), M. PRUGNEAU Philippe, M. CHARMETANT Guy (présent de la délibération C.20.175 à C.20.193 et à la délibération C.20.210), M. GEFFRAY Mathieu (présent à partir de la délibération n°C.20.181), M. FIKRY Marwane ; M. KARI Johnny (présent à partir de la délibération n°C.20.181) ; Mme LEGRAND Dominique, Mme MARTIN Bernadette, M. Jean-Michel MOREAU ; Mme CHARMANT Annie, M. JACQUET Damien, M. LUNTE Stefan, M. MONNET Yannick ; Mme ROBERT Emilie ; Mme MARION Odile ; M. VIRLOGEUX Alain, Mme PEROT-CLAVEL Lydie, M. BRUNOL Norbert, M. BRUNOT Jean-Marc, M. MARCHAND Daniel ; M. PERRIN Pascal, M. CHANY Yves ; Mme KEBOUR Anne (présente à partir de la délibération n°C.20.178) ; M. NANCEY Bruno, Mme PLANCHE Laëtitia, M. DEVAUX Guillaume ;

Délégués suppléants avec voix délibérative : Yves LENOIR, suppléant d'Alain BORDE ; Jocelyne GIRARDET, suppléante de Stéphanie BEL

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Nicole TABUTIN à Guillaume MARGELIDON jusqu'à la délibération n°C.20.177 ; Mme Isabelle LASMAYOUS à Marie-Luce GARAPON jusqu'à la délibération n°C.20.180 ; Mme THIERIOT Danièle à Jean-Claude CHAMIGNON ; M. CARPENTIER Julien à Noël PRUGNAUD ; M. DE CONTENSON Christophe à Jean-Claude CHAMIGNON ; M. Patrick COMBEMOREL à Annick DELIGEARD ; M. GEFFRAY Mathieu à Joël LAMOUCHE jusqu'à la délibération n°C.20.180 ; Mme. CORTEGGIANI Camille à Bernadette MARTIN et ne donne pas pouvoir pour la délibération n°C.20.189 ; M. KARI Johnny à Yannick LUCOT jusqu'à la délibération n°C.20.180 ; Mme. MARTINS Nathalie à Annick DELIGEARD ; Mme. NAVEAU Céline à Philippe BOISMENU ; M. LARRIERE-SEYS François à Emilie ROBERT ; Mme. KEBOUR Anne à Laëtitia PLANCHE jusqu'à la délibération n°C.20.177) ;

ETAIENT EXCUSES

M. JARDIN André ; Mme. RIBIER Véronique ; Bastien JAYOT ; Véronique LAFORET ; Denis FLAMAND à partir de la délibération n°C.20.194 ;

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

Jean-Luc MOSNIER à Philippe TOURET à partir de la délibération n°C.20.183 ; Guy CHARMETANT à Stefan LUNTE à partir de la délibération n°C.20.194 ;

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marwane FIKRY

— ADMINISTRATION GENERALE :

C.20.175 Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Le rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **prend acte** que Monsieur Jean-Michel MOREAU devient nouveau conseiller communautaire.

Monsieur Jean-Michel MOREAU est immédiatement installé.

C.20.176 Attribution du nom de Samuel PATY à la médiathèque communautaire de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner** le nom de Samuel Paty à la Médiathèque de Moulins communauté

C.20.177 Election d'un autre membre du bureau

Considérant la candidature de Bernadette MARTIN pour le siège de membre du Bureau Communautaire :

Considérant que chaque conseiller communautaire est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Il apparaît les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 79

Nombre de Conseillers Communautaires n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 75

Nombre de bulletins : 75

Nombre d'enveloppes vides : 0

Nombre de bulletins blancs et nuls : 11

Suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Madame Bernadette MARTIN a obtenu 61 voix.

Monsieur Jean-Michel MOREAU a obtenu 3 voix.

Madame Bernadette MARTIN a été proclamé 21ème autre membre du Bureau et immédiatement installée.

— RESSOURCES HUMAINES :

C.20.178 Fixation des indemnités de fonction accordées aux élus

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Indique** que l'enveloppe indemnitaire globale maximale est calculée comme suit :
 - 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique +
 - 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique x 12 vice-présidents
- **Abroge** la délibération n°C.20.112 du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative à la fixation des indemnités de fonction accordées aux élus
- **Adopte** le régime des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Nombre de postes	Proposition de taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle correspondante (simulation sur la base de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1027)
Président	1	43,29	1 683,72
Vice-présidents	12	24,03	934,62
Conseillers délégués Membres du bureau	21	9,63	374,55

- **Précise** que l'ensemble de ces dispositions prend effet :
 - Le 16 juillet 2020 pour le Président, les Vice-Présidents et les conseillers communautaires délégués élus lors de la réunion du 15 juillet 2020
 - Le 31 juillet pour les conseillers communautaires délégués élus lors de la réunion du conseil communautaire du 30 juillet 2020
 - A compter de la date à laquelle l'arrêté lui donnant délégation devient exécutoire, pour le conseiller délégué membre du bureau élu au Conseil communautaire du 10 décembre 2020
- **Indique** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- **Adopte** le tableau ci-dessous récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Moulins Communauté.

- **TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES**
- **AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Fonction	Nom	Pourcentage
Président	M. PERISSOL	43,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} Vice-Président	Mme DELIGEARD	24,03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} Vice-Président	M. LAROCHE	
3 ^{ème} Vice-Président	Mme TABUTIN	
4 ^{ème} Vice-Président	M. PRUGNAUD	
5 ^{ème} Vice-Président	Mme LASMAYOUS	
6 ^{ème} Vice-Président	M. BOISMENU	
7 ^{ème} Vice-Président	Mme JACQUARD	
8 ^{ème} Vice-Président	M. LAMOUCHE	
9 ^{ème} Vice-Président	M. ALBOUY	
10 ^{ème} Vice-Président	M. VERDIER	
11 ^{ème} Vice-Président	M. BOURGEOT	
12 ^{ème} Vice-Président	M. BARBARIN	
Conseiller délégué Membre du bureau	M. MARTIN	9,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
	Mme THIERIOT	
	M. JARDIN	

Mme HUGUET
M. LUCOT
M. LABONNE
M. MARGELIDON
M. TOURET
M. MOSNIER
M. CARPENTIER
Mme BARILLET
M. BRENON
Mme MAURICE
M. CHAMIGNON
Mme de BREUVAND
Mme GARAPON
M. BAUDOIN
Mme AURAMBOUT-SOULIER
M. DESFORGES-DESAMIN
Mme BARRETO
Mme. MARTIN Bernadette

— FINANCES :

C.20.179 Zone d'activités de l'Etoile-Saint Odilon - Bilan financier au 31/12/2018 - Solde de l'opération

Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Pierre-André PERISSOL, Noël PRUGNAUD, René MARTIN et Yannick MONNET, administrateurs d'EVOLEA, ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le bilan réel de l'opération d'aménagement de la zone de l'Etoile/St Odilon à Moulins au 31/12/2018

C.20.180 Zone d'activités des Petits Vernats à Avermes - Approbation du bilan financier de l'opération au 31/12/2018

Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Pierre-André PERISSOL, Noël PRUGNAUD, René MARTIN et Yannick MONNET, administrateurs d'EVOLEA, ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le bilan réel de l'opération d'aménagement de la zone des Petits Vernats à Avermes au 31/12/2018, tel qu'arrêté au 30/11/2018.

C.20. 181 Programme de Rénovation Urbaine Moulins Sud - Yzeure le Plessis - Bilan financier au 31/12/2018 - Solde de l'opération

Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Pierre-André PERISSOL, Noël PRUGNAUD, René MARTIN et Yannick MONNET, administrateurs d'EVOLEA, ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le bilan réel du Programme de Rénovation Urbaine Moulins Sud - Yzeure le Plessis au 31/12/2018 tel qu'arrêté au 30/07/2018.

— **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

C.20. 182 LOGIPARC 03 - Présentation du CRAC 2019

Pierre-André PERISSOL quitte la salle et ne prend pas part au débat au vote.

Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Noël PRUGNAUD, René MARTIN et Yannick MONNET, administrateurs d'EVOLEA, ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte** du compte rendu annuel à la collectivité établi au 31 décembre 2019 par EVOLEA, concessionnaire du LOGIPARC03,

- **FINANCES :**

C.20.183 Liquidation de Moulins Habitat Office Public de l'Habitat - Approbation du rapport du liquidateur

Pierre-André PERISSOL quitte la salle et ne prend pas part au débat et au vote.

Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Noël PRUGNAUD, René MARTIN et Yannick MONNET, administrateurs d'EVOLEA, ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le compte financier et le rapport du liquidateur de l'office public de l'habitat « Moulins Habitat » au titre de l'exercice 2019,

C.20.184 Clôture du budget annexe du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la clôture du budget annexe du RAM au 31 décembre 2020

C.20.185 Budget Primitif 2020 : Décision Modificative N°2

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (8 ABSTENTIONS) :

- **d'approuver** les modifications de dépenses et recettes (DM n°2) à apporter au budget principal et au budget annexe Multiservices de Bresnay de 2020.

Tableau de synthèse :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2041412/020/101	Subventions d'équipement versées aux communes	40 000,00			
2031/815/162	Frais d'études	- 50 000,00			
2188/815/162	Autres immobilisations corporelles	50 000,00			
2313/311/102	Constructions	- 1 800,00			
2313/413/113	Constructions	1 800,00			
20422/824/169	Subventions d'équipement versées aux personnes privées	3 460,00			
24022/90/101	Subventions d'équipement versées aux personnes privées	4 330,00			
20422/90/173	Subventions d'équipement versées aux personnes privées	100 000,00	204122/90/173	Subventions d'équipement versées aux personnes privées	45 000,00
2313/824/153	Constructions	650 000,00	1321/824/153	Subventions d'investissement reçues de l'Etat	189 583,00
			1323/824/154	Subventions d'investissement reçues du département	158 699,85
			13241/824/155	Subventions d'investissement reçues des communes	81 250,00
			021/01	Virement de la section de fonctionnement	323 257,15
	TOTAL	797 790,00		TOTAL	797 790,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
651/95	Redevances pour concessions, brevets...	2 000,00			-
6238/95	Publicité, publications diverses	- 2 000,00			
6574/91	Subventions de fonctionnement aux associations	- 4 330,00			
023/01	Virement à la section d'investissement	323 257,15			
	TOTAL	318 927,15		TOTAL	-

Budget annexe Multiservices de Bresnay

Il est effectué un virement de crédits en dépenses de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL			TOTAL	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
63513/94	Autres impôts locaux	285,00			
6541/94	Créances admises en non valeur	- 285,00			
	TOTAL	-		TOTAL	-

C.20.186 Durée d'amortissement des biens renouvelables

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les durées d'amortissement ci-après retenues en fonction de la nature des biens, à compter de l'exercice d'acquisition 2021, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes :

Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	10 ans
203xx	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
204xx1	Subvention (biens mobiliers, matériel et études)	5 ans
204xx2	Subvention (bâtiments et installations)	30 ans
204xx3	Subvention (projets d'infrastructures d'intérêt national)	40 ans
2046	Attribution de compensation	30 ans
2051	Logiciels	3 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Plantations	10 ans
2128	Autres agencements et aménagements terrains	15 ans
2152	Installation de voirie	15 ans
2153	Installations à caractère spécifique	50 ans
21531	Réseaux d'adduction d'eau	50 ans
21532	Réseaux d'assainissement	50 ans
2154	Matériel industriel	10 ans
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21571	Matériel roulant	8 ans
21578	Matériels, outillages et équipements	10 ans
21578	Matériel et mobilier urbain	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
2182	Véhicules industriels, camions et mini bus	8 ans
2182	Voitures	7 ans
2182	Equipements de garage et atelier	5 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2183	Matériel de sonorisation	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Matériel divers	5 ans
2188	Equipement sportif	8 ans
2188	Equipement urbain	20 ans
2188	Instruments de musique	10 ans
2188	Mobilier	10 ans

C.20.187 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou tout représentant à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2020, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme

C.20.188 DSC 2020 Répartition entre les communes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de fixer** le montant global de la dotation de solidarité communautaire à 706 775 € pour l'année 2020,
- **de poursuivre** le lissage sur 10 ans de la dotation de solidarité afin de ne pas faire varier de manière trop importante les montants de DSC octroyés à chaque commune,
- **de déterminer** la DSC cible à atteindre au terme de la période de lissage, actualisée en 2020, comme suit :

Attribution par critère (euros)					
Communes	Population	Potentiel	Bases brutes	Revenu	DSC cible
	DGF	fiscal	CFE		€
	<i>25,5%</i>	<i>25,5%</i>	<i>44%</i>	<i>5%</i>	<i>100%</i>
Aubigny	457	592	66	5 135	6 250
Aurouer	1 127	1 528	361	1 216	4 232
Avermes	10 659	6 352	73 298	-	90 309
Bagneux	891	1 265	163	1 045	3 364
Bessay s/Allier	3 602	2 912	4 900	-	11 414
Besson	2 109	2 472	665	-	5 246
Bresnay	1 061	1 355	418	208	3 042
Bressolles	3 019	3 406	1 717	-	8 142
Chapeau	643	716	123	-	1 482
Chapelle aux Chasses	585	689	114	1 248	2 636
Château sur Allier	580	739	25	348	1 692
Chemilly	1 717	2 217	264	-	4 198
Chevagnes	1 803	1 510	797	-	4 110
Chezy	656	540	2 855	-	4 051
Coulandon	1 882	2 310	705	-	4 897
Couzon	849	1 053	351	2 585	4 838
Dornes	3 879	5 036	1 493	1 492	11 900
Gannay sur Loire	1 132	1 224	532	-	2 888
Garnat sur Engièvre	1 926	2 574	538	1 500	6 538
Gennetines	1 809	2 281	652	-	4 742
Gouise	604	683	199	385	1 871

MOULINS COMMUNAUTE

Conseil Communautaire
Séance du 10 décembre 2020

Limoise	544	769	178	2 934	4 425
Lurcy Lévis	5 324	4 763	8 512	1 177	19 776
Lusigny	4 621	4 867	4 717	-	14 205
Marigny	565	604	228	-	1 397
Montbeugny	1 835	2 467	1 803	620	6 725
Montilly	1 388	1 863	280	-	3 531
Moulins	53 883	56 277	79 299	795	190 254
Neuilly le Réal	4 007	4 803	2 136	-	10 946
Neure	538	768	152	1 857	3 315
Neuvy	4 799	6 247	1 896	-	12 942
Paray le Frésil	1 127	1 414	287	763	3 591
Pouzy Mésangy	1 205	1 511	303	3 312	6 331
Saint Ennemond	1 725	2 019	296	1 177	5 217
Saint Léopardin d'Augy	1 129	1 455	156	3 173	5 913
Saint Martin des Lais	345	297	933	-	1 575
Saint Parize en Viry	423	560	58	961	2 002
Souvigny	5 024	5 834	5 605	551	17 014
Thiel sur Acolin	3 066	3 097	5 056	1 574	12 793
Toulon s/ Allier	3 092	2 223	12 433	-	17 748
Trevol	4 472	5 213	1 495	-	11 180
Veudre	1 341	1 135	899	272	3 647
Villeneuve s/ Allier	2 859	3 788	1 187	1 008	8 842
Yzeure	35 926	26 800	92 836	-	155 562
TOTAL	180 228	180 228	310 981	35 338	706 775

- **D'adopter** la répartition de la dotation de solidarité communautaire 2020 entre les communes conformément au tableau ci-dessous

Communes	DSC 2020 (en €)
Aubigny	8 928
Aurouer	2 815
Avermes	101 620

MOULINS COMMUNAUTE

Conseil Communautaire
Séance du 10 décembre 2020

Bagneux	3 118
Bessay s/Allier	18 259
Besson	2 782
Bresnay	3 728
Bressolles	4 394
Chapeau	4 522
Chapelle aux Chasses	1 363
Château sur Allier	1 407
Chemilly	2 347
Chevagnes	4 135
Chezy	2 359
Coulandon	3 351
Couzon	3 313
Dornes	10 797
Gannay sur Loire	2 660
Garnat sur Engièvre	4 791
Gennetines	2 573
Gouise	2 846
Limoise	5 681
Lurcy Lévis	20 680
Lusigny	13 183
Marigny	1 329
Montbeugny	5 304
Montilly	1 868
Moulins	181 534
Neuilly le Réal	7 972
Neure	2 202
Neuvy	6 846
Paray le Frésil	2 555
Pouzy Mésangy	4 689
Saint Ennemond	6 916
Saint Léopardin d'Augy	5 373
Saint Martin des Lais	1 544
Saint Parize en Viry	4 261
Souvigny	13 689
Thiel sur Acolin	11 125
Toulon s/ Allier	16 715

Trevol	6 144
Veurdre	5 973
Villeneuve s/ Allier	6 286
Yzeure	182 798
TOTAL	706 775

C.20.189 Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Moullins en tant que membre du Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, établissement Public de Coopération Culturelle

Pierre-André PERISSOL et Bernadette MARTIN ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De verser sur l'exercice 2021 un fonds de concours de 40 000 € à la Ville de Moullins en tant que membre fondateur du CNCSS, afin de lui permettre de financer ses opérations de développement.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C.20.190 Tarifs de la redevance assainissement pour 2021

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021 conformément au tableau annexé à la délibération,
- D'appliquer le taux de TVA en vigueur sur le tarif de la redevance, compte tenu de l'assujettissement du budget annexe Assainissement à la TVA.

C.20.191 Convention entre Moullins Communauté et la Ville de Moullins de renoncement au reversement de recettes issues des forfaits post-stationnement institués par la Ville de Moullins - Année 2021

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour l'année 2021 à intervenir entre la Ville de Moullins et Moullins Communauté relative au renoncement au reversement de recettes issues des forfaits post-stationnement institués par la Ville de Moullins,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention jointe en annexe,

C.20.192 Compétence eau - Tarifs de vente de l'eau et des prestations associées pour 2021

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de vente de l'eau, des fournitures et des prestations associés pour l'année 2021 de la manière suivante :

1/ Tarifs applicables aux usagers de Moullins :

Prix du m3	0.70 € HT
Abonnement annuel :	
- Compteur Ø 15 à 20	36.01 € HT
- Compteur Ø 30	44.68 € HT
- Compteur Ø 40	50.44 € HT
- Compteur Ø 50 à 80	113.22 € HT
- Compteur Ø 100 et au-delà	170.30 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la redevance de soutien d'Etiage Loire et Allier au profit de l'Etablissement Public Loire et la redevance au SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) ainsi que la TVA calculée au taux en vigueur

2/ Tarifs applicables aux usagers d'Yzeure :

	Prix du m3 (prix de base + cout réseau)
- Particuliers : De 0 à 70 m3/an > 70 m3	0.4318 + 0.9355 = 1.3673 € HT
- Industriels (> 6000 m3/an)	0.4318 + 0.9997 = 1.4315 € HT
- Administrations	0.4318 + 0.9997 = 1.4315 € HT
- Compteurs ville Yzeure	0.4318 + 0.9997 = 1.4315 € HT 0.4318 + 0.9355 = 1.3673 € HT
Abonnement	0.00 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la redevance de soutien d'Etiage Loire et Allier au profit de l'Etablissement Public Loire et la redevance au SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) ainsi que la TVA calculée au taux en vigueur.

3/ Vente d'eau en gros aux syndicats d'eau

Prix du m3	0.5356 € HT
------------	-------------

A ce tarif, s'ajoute la TVA calculée au taux en vigueur.

4/ Tarifs des fournitures et des prestations du service de l'eau en annexe de la délibération.

C.20.193 Remboursement de frais à Moulins Communauté par le SIAEP Rive Droite Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention de remboursement de dépenses à Moulins Communauté par le S.I.A.E.P. Rive Droite Allier,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

C.20.210 LOGIPARC 03- RECALIBRAGE DE LA RD12- Participation financière de Moulins Communauté - convention attributive de subvention

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (6 VOIX CONTRE) :

- **D'approuver** la convention tripartite attributive de subvention,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **De préciser** que la somme de 500 000 euros a été inscrite au budget de l'exercice 2020

- **RESSOURCES HUMAINES :**

C.20.194 Octroi d'une indemnité de mobilité à des agents communautaires

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'octroyer** une indemnité de mobilité de 400 € bruts à chacun des cinq agents répondant aux critères d'éligibilité fixés par le décret n°2015-933 du 30 juillet 2015, indemnité qui sera versée au mois de décembre 2020.
- **De demander** le remboursement de cette indemnité, au cas où les agents quitteraient volontairement leur travail avant le 31 décembre 2020.

C.20.195 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

De créer :

- 1 poste permanent d'administrateur à temps complet
- 1 poste permanent à temps complet sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint
- 1 poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 5/20èmes
- 1 poste permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet
- 1 poste temporaire d'adjoint du patrimoine à 28/35èmes
- 1 poste temporaire de rédacteur à temps complet
- 1 poste temporaire de technicien à temps complet
- 1 poste temporaire d'agent maîtrise à temps complet

D'inscrire les budgets nécessaires au budget communautaire

C.20.196 Mise en place du télétravail

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de valider** la mise en place du télétravail pour les agents de Moulins Communauté, selon les modalités définies dans la Charte du Télétravail.

C.20.197 Présentation du rapport égalité hommes / femmes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

– ADMINISTRATION GENERALE :

C.20.198 Pacte de gouvernance – débat et délibération sur le principe

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'acter** la tenue d'un débat sur le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance
- **D'approuver** l'élaboration d'un pacte de gouvernance dont la rédaction sera confiée à une commission spécifique « organisation institutionnelle » représentative des spécificités des territoires et des sensibilités politiques ; le projet fera l'objet d'une approbation finale par le conseil communautaire

C.20.199 Conseil de développement – création, conditions et modalités de consultation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De mettre en place** le conseil de développement de Moulins Communauté intégrant des membres actifs de la société civile à l'échelle du territoire de Moulins Communauté, les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement
- **De confier** la définition des modalités de composition et de fonctionnement du conseil de développement à la commission spécifique « organisation institutionnelle » ; les modalités de fonctionnement proposées feront l'objet d'une approbation par le futur conseil de développement,
- **De décider que** Moulins Communauté veille aux conditions du bon exercice des missions du conseil de fonctionnement et que les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées,
- **De confier** au président de Moulins Communauté le rôle de désignation des représentants du territoire de Moulins Communauté devant siéger au sein de son conseil de développement ; les maires seront sollicités pour proposer des candidatures au sein du conseil de développement,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant délégué à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à la mise en place du conseil de développement selon les modalités définies.

C.20.200 Création d'une conférence des maires

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De créer** une conférence des maires,
- **De confier** la définition des modalités de composition et de fonctionnement de la conférence des maires à la commission spécifique « organisation institutionnelle »,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant délégué à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à la mise en place de la conférence des maires.

C.20.235 Création d'une commission spéciale "Organisation institutionnelle" et composition

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'une commission spécifique « organisation institutionnelle »
- **De fixer** le nombre de membres de cette commission à 10, le Président étant membre de droit,
- **De ne pas procéder** au scrutin secret à ces nominations,
- **De désigner** Noël PRUGNAUD, Yannick MONNET, Jérôme LABONNE, Alain DENIZOT, Jean-Luc GAUTHIER, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Nicole TABUTIN et Carine BARILLET en qualité de membres de la commission « organisation institutionnelle »,

C.20.201 Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (4 VOIX CONTRE) :

- **D'adopter** le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

C.20.202 Commissions thématiques – Modification de la composition des commissions

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De modifier** le nombre des membres de commissions de la manière suivante :

Commissions Thématiques	Nombre de membres
Transport et Mobilité	18
Assainissement, Eau, GEMAPI	15
Développement économique, commercial et Enseignement supérieur	21
Développement durable et Transition écologique	16
Finances, Administration générale, Politiques contractuelles et Personnel	23
Santé, Solidarité, Politique de la Ville	16
Aménagement, Ruralité, Urbanisme et Habitat	39
Attractivité du territoire, Tourisme, Pays d'art et d'histoire, Grands événements, patrimoine	21
Grands travaux, Equipements sportifs et culturels	23

- **De ne pas procéder** au scrutin secret aux nominations pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions,
- **de** prendre lecture de la composition des commissions conformément au tableau annexé à la délibération.

C.20.203 Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) – modification de la composition – abrogation de la délibération n°20.33 du 30 juillet 2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'abroger** la délibération n° C.20.33 du 30 juillet 2020 relative à la création et à la composition de la commission consultative des services publics locaux,
- **de fixer** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :
 - le président de Moulins Communauté ou son représentant
 - 5 conseillers communautaires membres titulaires et 5 suppléants
 - 3 représentants des associations et organismes locaux suivants :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier
 - U.F.C Allier (Union Fédérale des Consommateurs)
- **de saisir** les associations et organismes locaux afin qu'ils désignent leur représentant
- **d'autoriser** la saisine directe de cette commission par le Président, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **de ne pas procéder** à ces nominations au scrutin secret,
- **de désigner** Maria BARRETO, Jean-Michel BOURGEOT, Philippe BOISMENU, Marie-Thérèse JACQUARD et Laëtitia PLANCHE en qualité de membres titulaires de la CCSPL.

- **de désigner** Yannick MONNET, Jean-Luc ALBOUY, Yannick LUCOT, Joël LAMOUCHE et Daniel MARCHAND en qualité de membres suppléants de la CCSPL.

C.20.204 Groupement de commandes pour les assurances - désignation du membre de la commission d'appel d'offres pour siéger à la commission du groupement de commandes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de ne pas procéder** à ces nominations au scrutin secret,
- **De désigner** Noël PRUGNAUD en qualité de représentant titulaire de la Commission D'appel d'offres de Moulins Communauté au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- **De désigner** Jean-Michel LAROCHE en qualité de représentant suppléant de la Commission d'appel d'offres de Moulins Communauté au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

C.20.205 TREVOL - Inscription au dispositif de reconquête des Centres-Villes et des Centres Bourgs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à ce projet qui contribuera in fine à l'amélioration de l'attractivité de la Commune de Trévol.
 - **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Trévol dans sa démarche.
- FINANCES :

C.20.206 Délégation de service public pour l'exploitation du parc des expositions - rapport d'activités du délégataire pour l'année 2018

Cécile DE BREUVAND, Bernadette MARTIN, Dominique LEGRAND, Philippe BOISMENU et Johnny KARI ne prennent pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre** acte du bilan d'activité et des résultats financiers du Parc des expositions des Isles dont la gestion est déléguée à l'association ILEVENTS pour l'année 2018.
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

C.20.207 Délégation de service public pour l'exploitation du parc des expositions - rapport d'activités du délégataire pour l'année 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre** acte du bilan d'activité et des résultats financiers du Parc des expositions des Isles dont la gestion est déléguée à la société Jeanne & Louis Productions pour l'année 2019 ainsi que des perspectives revues pour l'année 2020 liées à la crise sanitaire actuelle.

C.20.208 Convention de partenariat relative à la mise en place d'actions de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises fragilisées par la crise économique, entre Moulins Communauté et la CMA Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la Convention de Partenariat relative à la mise en place d'actions de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises fragilisées par la crise économique entre Moulins Communauté et la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Allier,

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'inscrire** les sommes afférentes au budget.

C.20.209 Prorogation du fonds d'urgence de Moulins Communauté jusqu'au 30 juin 2021

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De proroger** le dépôt des dossiers dans le cadre du Fonds d'urgence Moulins Communauté
- **D'approuver** la modification de l'article 4 du règlement afférant au Fonds d'urgence Moulins Communauté dont la nouvelle rédaction est la suivante :

« Les entreprises seront identifiées et orientées par Moulins Communauté en lien avec les consulaires et autres fédérations professionnelles, opérateurs gestionnaires du fonds « Région Unie ».

Seules les demandes déposées avant le 30 juin 2021 pourront bénéficier de l'aide du « Fonds d'urgence Moulins Communauté » en cas d'éligibilité. La date du 30 juin 2021 pourra être prorogée au besoin.

Cette aide n'est possible que par délégation du Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne à Moulins Communauté. Ce règlement sera donc approuvé par les instances du Conseil Régional.

Les subventions ne pourront être versées que dans la limite de l'enveloppe portée à la connaissance du Conseil Régional. »

- **D'inscrire** les crédits aux exercices budgétaires nécessaires.

C.20.234 Avenant n°1 à la convention de participation au "Fonds Région Unie" pour le territoire de l'Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prolonger** la date d'échéance de mobilisation des crédits du fonds Région Unie au 30 juin 2021,
 - **D'approuver** les évolutions de l'aide n°2 « avances remboursables – micro entreprises et associations »,
 - **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention de participation au fonds « Région Unie » et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer
- **AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX :**

C.20.211 LOGIPARC 03 : Mise à disposition de parcelles à des exploitants agricoles - Renouvellement des commodats

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De consentir** un commodat au profit des exploitants agricoles,
- **D'approuver** les conventions de mises à disposition de parcelles situées hors du périmètre de la ZAC à conclure avec :
 - EARL LA TURNE - BESSAY-SUR-ALLIER (M. SIRET Fabrice)
 - GAEC GUERS - lieu-dit LA PLAINE - 03230 CHEZY
 - GAEC PRADEILLES - lieu-dit LES PIOTS – 03400 TOULON SUR ALLIER
 - GAEC des DIOUX - Lieu-dit les Dioux – 03340 MONTBEUGNY (M. BOUCHER)
- **D'approuver** la convention de mise à disposition d'une parcelles situées dans le périmètre de la ZAC à conclure avec le GAEC PRADEILLES
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

C.20.212 Cession du multi-services situé sur la commune de Bresnay - 1 place de la Fontaine (parcelle AA 2)

Alain CHERVIER ne prend pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'abroger la délibération communautaire n°C.18.30 du 2 mars 2018 relative à la cession de l'auberge de Bresnay au profit de Mme et M Giraud,
- d'approuver la cession de l'auberge de Bresnay à la commune de Bresnay,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

- **CONTRAT DE RURALITE :**

C.20.213 Contrat de ruralité : convention financière annuelle 2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention financière annuelle 2020 et son annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

C.20.214 Attribution des fonds de concours aux communes rurales

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution des fonds de concours tel qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Date de la demande	Commune Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Années de réalisation	Coût total du projet HT	Fonds de concours sollicité	%	Fonds de concours attribué	%
24/01/20	Aurouer	Réfection toiture de l'église	2020	33 034,00	4 955,10	15,00	4 955,10	15,00
26/08/20	Bagneux	Travaux d'amélioration énergétique	2020	23 375,50	4 675,00	20,00	4 675,00	20,00
25/09/20	Besson	Maison de santé pluridisciplinaire	2020	554 745,00	15 000,00	2,70	15 000,00	2,70
30/09/20	Chapeau	Travaux de restauration de l'intérieur de l'église	2021	233 695,00	10 054,00	4,30	10 054,00	4,30
23/09/20	Garnat sur Engièvre	Travaux d'aménagement bâtiments communal (vestiaire, wc pmr, local vie adjoints techniques)	2020 - 2021	31 362,22	6 272,44	20,00	6 272,44	20,00
30/09/20	Gouise	Aménagement de l'espace de loisirs et de sports	2020 - 2021	44 564,24	1 350,00	3,00	1 350,00	3,00
09/07/19	Le Veurdre	Construction d'un équipement multi-sports city-stade	2019	69 404,00	9 577,75	13,80	9 577,75	13,80
07/09/20	Limoise	Extension de la salle socio-culturelle	2021	155 000,00	23 250,00	15,00	23 250,00	15,00
13/08/20	Lusigny	Travaux de restauration des installations	2020	87 714,00	10 000,00	11,40	10 000,00	11,40

		sportives de la Maurance						
26/03/20	Montbeugny *	Réfection des huisseries de l'école	2020	13 945,00	2 789,00	20,00	2 231,20	16,00
15/09/20	Neuvy	Éclairage des terrains de pétanque	2020 - 2021	32 731,12	6 546,00	20,00	6546,00	20,00
22/06/20	Saint Ennemond	Travaux d'isolation sur la salle des fêtes, de maçonnerie sur bâtiments communaux et acquisitions matériels	2020	92 452,69	18 490,53	20,00	18 490,53	20,00
11/09/20	Thiel sur Acolin	Regroupement des écoles	2021 - 2022	1 012 000,00	40 000,00	4,00	40 000,00	4,00
Totaux				2 380	152 959,82		152 402,02	

** Conformément au règlement intérieur, il est appliqué une minoration de 20% pour les communes sur lesquelles Moulins communauté dispose d'équipements dans le cadre de Zone d'activité économique, zone générant du foncier.

- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

- **POLITIQUES CONTRACTUELLES :**

C.20.215 Avenant au contrat de territoire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** l'avenant n°3 au Contrat de Territoire 2017-2020 avec le Département de l'Allier;
- **D'approuver** les opérations et leurs plans de financement figurant dans les fiches-actions,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout autre document se référant à ce dossier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

- **TOURISME :**

C.20.216 Organisation de la mise en lumière de bâtiments du territoire communautaire : conventions et avenant

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue : 1 VOIX CONTRE (M. BOURGEOT) et 9 ABSTENTIONS (MM. LABONNE, NANCEY, LUNTE, CHARMETANT ; MMES GARAPON, LAMAYOUS, PLANCHE, KEBOUR et SIRET) :

- **D'approuver** les conventions de partenariat relatives à l'organisation de la mise en lumière de monuments emblématiques du territoire communautaire et détaillées ci-après :
 - o L'avenant à la convention tripartite entre le Département de l'Allier, Moulins Communauté et la Ville de Moulins relative à la réalisation d'un spectacle de lumières sur le château des ducs de Bourbon à Moulins
 - o La convention entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins pour l'organisation de l'évènement hivernal « Moulins entre en Scène » sur le territoire communautaire,
 - o La convention entre Moulins Communauté et la Ville de Souvigny pour l'organisation de l'évènement hivernal « Moulins entre en Scène » sur le territoire communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux exercices budgétaires concernés.

C.20.217 Installation de panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique : accord de principe pour des panneaux jumelés "Souvigny, site clunisien"

Michel BARBARIN ne prend pas part au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe d'un projet de financement de panneaux de signalisation d'animation culturelle sur l'A71 portant la mention « Souvigny Site Clunisien » conjointement avec le Département et la commune concernée.

- **FINANCES :**

C.20.218 Office de tourisme de Moulins et sa région: approbation de l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre l'office de tourisme et Moulins Communauté

Philippe BOISMENU, Michel BARBARIN, Philippe PRUGNEAU, Philippe TOURET, François LARRIERE-SEYS, Frédéric VERDIER, Annie CHARMANT, Annick DELIGEARD, Carine BARILLET, Bernadette MARTIN et Martine AURAMBOUT-SOULIER ne prennent pas part au vote,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n°5 à la convention d'objectifs liant la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa région, qui prévoit dans son article 2 :

« Dans le cadre de la mise en place d'actions contre les effets économiques de l'épidémie de COVID-19 et dans une optique de relance de l'activité économique, Moulins Communauté attribue à l'Office de Tourisme une subvention exceptionnelle et complémentaire de 10 000 € pour l'opération « Chèques solidarité restos » ».

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°5 et tout document afférent à ce dossier ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné.

C.20.219 Convention d'objectifs entre Moulins Communauté et l'Office de tourisme de Moulins et sa région

Philippe BOISMENU, Michel BARBARIN, Philippe PRUGNEAU, Philippe TOURET, François LARRIERE-SEYS, Frédéric VERDIER, Annie CHARMANT, Annick DELIGEARD, Carine BARILLET, Bernadette MARTIN et Martine AURAMBOUT-SOULIER ne prennent pas part au vote,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention d'objectifs liant la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa région ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier ;
- **d'autoriser** le versement des subventions à l'Office de Tourisme de Moulins et sa région ;
- **D'inscrire** les crédits au budget de l'exercice donné

- **POLITIQUE DE LA VILLE :**

C.20.220 Fonds de participation des habitants - Approbation des membres du comité consultatif et modification du règlement intérieur – abrogation de la délibération N°C.20.138 du 30 juillet 2020

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération N°C.20.138 du 30 juillet 2020,
- de désigner les membres suivants du Comité Consultatif pour la période du 30 juillet 2020 au 31 juillet 2021

7 membres de droit		
	Membres titulaires	Membres suppléants
Ville de Moulins	Mme Liliane EYRAUD	Mme Nathalie MARTINS
Ville d'Yzeure	Mme Isabelle LASMAYOUS	Mme Laëticia PLANCHE
Ville d'Avermes	Mme Eliane HUGUET	M. Vincent BONNEAU
Conseil Départemental	Mme Nicole TABUTIN	M. Jean LAURENT
Moulins Communauté	M. André JARDIN	Mme Véronique RIBIER
	Chef de Projet Politique de la Ville	Chargé de missions
Co-financeurs	1 représentant	
11 membres actifs désignés pour un an par les Maires des 3 communes		
MOULINS	1 représentant des 3 associations des quartiers sud	Régie Moulins Sud
		Viltaïs
		Association Mosaïque
	1 représentant d'une association des Chartreux	Club de l'Age d'Or
	1 représentant d'une association de Bourgogne	FJT Le Tremplin
	1 représentant d'une association des Gâteaux	Association Mayotte Moulinoise
		Coup de Pouce aux Devoirs
	1 représentant de 2 Associations du Plessis / Bellecombe	Amicale CGL Le Plessis
AVERMES	1 représentant d'une association de Plaine Bodin	CNL Plaine Bodin
		1 représentant d'une association de Pré Bercy
	1 représentant d'une association de Chambonnage	Amicale CNL du Chambonnage

- d'acter la modification du règlement intérieur,

- SANTE / SOLIDARITE :

C.20.221 Réflexion sur la mise en place d'une mutuelle communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider l'intérêt communautaire de cette démarche de mise en place d'une mutuelle communautaire,
- De constituer un groupe de réflexion avec des élus désignés pour représenter Moulins Communauté au sein du CIAS et ce afin de partager les attentes de chacun en la matière,
- ECOLE DE MUSIQUE :

C.20.222 ECM - Tarifs école de musique année scolaire 2020/2021 - Modification

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'appliquer pour l'année scolaire 2020/2021, les droits d'inscription et les frais d'études applicables à l'Ecole de Musique Communautaire, selon la grille et les modalités définies,
- de prévoir pour l'année scolaire 2020/2021, la possibilité d'effectuer des remboursements des droits d'inscription et des frais d'études applicables à l'École de Musique Communautaire, et que les remboursements s'effectueraient comme suit :
 - o pour les droits d'inscription : remboursement des frais de l'élève au prorata mensuel du montant total de 34€/année scolaire (sachant qu'une année scolaire compte 9 mois de fonctionnement, soit 4€/mois de fonctionnement, arrondi à l'euro le plus proche) et en fonction de la durée de non activité de l'École,

- pour les frais d'études : remboursement des frais de l'élève qui est inscrit au sein de l'École de Musique, hors location d'instrument, au prorata mensuel du montant annuel des frais d'études selon la grille jointe (sachant qu'une année scolaire compte 9 mois de fonctionnement) et en fonction de la durée de non activité de l'École,

- de prévoir les crédits nécessaires aux remboursements sur les exercices concernés,

- EQUIPEMENTS SPORTIFS :

C.20.223 Centre aqualudique : Tarification à compter du 1er janvier 2021

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire du centre aqualudique et applicable à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'abroger les délibérations n° C.10.187, C.11.84 et C.18.196 relatives à la tarification du centre aqualudique

- TRANSPORTS :

C.20.224 Convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers pour la vente du titre intermodal TER+Aléo sur le site de vente par internet Oûra.com

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Kéolis Moulins.

- SIG :

C.20.225 C.R.A.I.G. (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique) - Convention financière 2021 - 2023

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider le montant de 11 916 euros par an correspondant à la participation de Moulins Communauté au Centre Régional Auvergnat-Rhône-Alpes de l'Information Géographique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023
- d'approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) – Convention financière 2121-2023,
- d'Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

- ENVIRONNEMENT :

C.20.226 Itinéraires randonnée pédestre - Avenant financier 2020 à la convention d'entretien au titre du PDESI

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'avenant financier 2020 à la convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre au titre du PDESI avec le Département de l'Allier,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant financier avec le Département de l'Allier pour l'année 2020.

C.20.227 Approbation de la convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel entre Moulins Communauté et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 ABSTENTION) :

- **D'approuver** la convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel entre Moulins Communauté et le CEN Allier,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **De donner** délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour l'approbation et la signature des conventions opérationnelles d'application spécifiques, sous réserve du vote des crédits au budget, et de décider que cette délégation pourra faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-Présidents ; conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des approbations et signatures de conventions opérationnelles d'application spécifiques exercées par délégation lors de la réunion du Conseil Communautaire.

- **EAU :**

C.20.228 Règlement du service public de distribution de l'eau potable - Modification

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la nouvelle version du règlement du service de distribution d'eau potable applicable à compter du 1er janvier 2021.

C.20.229 Convention de vente d'eau au SIVOM Rive Gauche

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention de vente d'eau au SIVOM « Rive Gauche Allier »,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires.

C.20.230 Convention de vente d'eau au SIVOM Sologne Bourbonnaise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention de vente d'eau au SIVOM « Sologne Bourbonnaise »,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires.

C.20.231 Adhésion de Moulins Communauté au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'adhérer** au syndicat mixte des eaux de l'Allier pour les communes de Moulins et d'Yzeure

- **ASSAINISSEMENT :**

C.20.232 BESSAY-SUR-ALLIER - Réhabilitation des branchements au réseau public - Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne relative à l'attribution et au versement des aides destinées au dé raccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires.

C.20.233 Redevance de dépotage des matières de vidange

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de fixer** le montant applicable à partir du 1er janvier 2021 de la redevance pour dépotage de matières de vidange à la station d'épuration des Isles à 22 €/m³ H.T., décomposé comme suit :
 - part de la communauté d'agglomération : 53,5%
 - part de l'exploitant : 46,5%
- **d'approuver** les modalités d'actualisation de cette redevance prévues par le cahier des charges du marché d'exploitation des stations d'épuration, des postes de refoulement et des ouvrages annexes,
- **d'abroger** la délibération n° C.15.169 du 14 décembre 2015.